

# Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (CSE)

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

## Objectif de formation

Cette formation a pour objectif de sensibiliser sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le monde du travail, de faire un rappel du contexte légal et réglementaire, en termes de prévention, de protection des victimes et d'actions relatives à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Cette formation permettra de professionnaliser le rôle des référents harcèlements et agissements sexistes que ce soit celui désigné par tout CSE ou le référent « employeur » obligatoire dans les entreprises de + de 250 salariés afin de leur permettre d'être plus à l'aise dans l'exercice de leurs missions.

## **Programme**

## La définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, au regard de l'environnement législatif applicable

Les composantes du harcèlement sexuel

Code du travail, code pénal, jurisprudence, circulaire

Actes répétés, acte unique, absence de consentement, circonstances aggravantes, lieu du harcèlement Exemples, statistiques

Les agissements sexistes - Formes verbales, non verbales, physiques

Le mécanisme de l'agression/agresseur

Les impacts sur la personne et sa santé et sur le collectif

La preuve : le faisceau d'indices le partage victime/employeur

### La prévention : action de tous les instants

La responsabilisation de chacun et du collectif

La démarche de prévention des risques – le document unique - le règlement intérieur

La sensibilisation et l'information, l'affichage - la formation

### Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes de l'entreprise

Désignation par le CSE - Rôle & Missions

## L'action : point de vue de la victime et de l'entourage

Le repérage, l'identification d'une situation, les signaux d'alerte

Les dispositifs, les ressources, les acteurs à mobiliser (référent harcèlement sexuel...), la posture

## Les recours et les sanctions

Les pénalités et les sanctions disciplinaires

# Les points forts de la formation

- Une méthode pédagogique éprouvée.
- Une animation dynamique et impliquante.

## Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

RH, managers, référent harcèlement sexuel. représentant du personnel, membres du CSE

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

420 € par stagiaire

Adresse

Site de Saint-Malo 17 rue Siochan, CS 80002.

35430 Saint-Jouan des Guérets

https://www.cci-formationbretagne.fr/ille-et-vilaine

## Les conditions d'admission

## **Prérequis**

Aucun pré-requis

## Le parcours de formation

#### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de participer à la prévention des situations de harcèlement et des agissements sexistes dans votre structure, de repérer les situations de harcèlement et de sexisme, de réagir et d'orienter les victimes, de connaître et d'utiliser les dispositifs de prévention et de lutte existants. Pour le Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, vous serez capable d'assurer votre nouvelle mission en concertation avec tous les acteurs.

# **▶** PRÉSENTIEL

## Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation

#### Modalités pédagogiques

Diaporama remis aux stagiaires. Exemples de courriers/PV. Quizz. Présentation des thèmes, Echanges. Illustration par des cas concrets. Travail sur des Comptes d'entreprises réels.

Les sessions

### Saint-Jouan des Guérets

- 28 juin 2024
- 18 novembre 2024

)ate et mise à jour des informations : 08/01/2024

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

## **Contacts**



**DUROCHER Béatrice** 

Beatrice.DUROCHER@ille-et-vilaine.cci.fr

